

Commission de la Culture

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 22 avril 2026

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 25 février et 11 mars 2026
2. 8523 Projet de loi relative au soutien aux bibliothèques publiques et spécialisées
– Examen des avis complémentaires de l'Associatioun vun de Lëtzebuerger Bibliothekären, Archivisten an Dokumentalisten (ALBAD) et de « Fir Ëffentlech Bibliothéiken, Lëtzebuerg » (FëBLux)
3. Échange de vues sur les documents transmis par le ministère de la Culture dans le cadre de l'affaire Family of Man/CNA (demande de la sensibilité politique déi Lénk)
4. Plan d'action national « Accès à la culture »
- Présentation par Monsieur le Ministre
5. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, Mme Nancy Arendt remplaçant M. Maurice Bauer, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Claire Delcourt, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Fred Keup remplaçant Mme Alexandra Schoos, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, M. Georges Mischo, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission de la Culture

M. Eric Thill, Ministre de la Culture

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Maurice Bauer, M. Georges Engel, Mme Octavie Modert, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, membres de la Commission de la Culture

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission de la Culture

¹ Retrouvez la vidéo de la réunion ici : <https://chd.lu/fr/meeting/1014554>.

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 25 février et 11 mars 2026

La commission parlementaire approuve les projets de procès-verbal sous rubrique.

2. 8523 Projet de loi relative au soutien aux bibliothèques publiques et spécialisées

Monsieur André Bauler (DP), président de la commission parlementaire et rapporteur du projet de loi informe la commission que deux avis complémentaires ont été reçus en cours de rédaction du rapport : l'un émanant de l'ALBAD, l'autre de Feblux.

Les deux associations ont exprimé le regret de ne pas avoir été invitées à être auditionnées par la commission parlementaire. Monsieur le Président rappelle à cet égard que la règle en vigueur ne prévoit pas l'audition systématique des associations par les commissions, mais que celles-ci se réunissent avec les groupes et sensibilités politiques afin de discuter des sujets relevant de leur compétence ou de transmettre un avis écrit à la commission parlementaire, laquelle en examine ensuite le contenu. Les avis reçus témoignent d'ailleurs d'une série de thèmes qui avaient déjà été abordés en commission parlementaire, et des reformulations ainsi que des précisions y ont également été demandées.

S'agissant de l'avis de FëBlux, Monsieur le rapporteur relève une affirmation selon laquelle une loi regroupant les bibliothèques de conservation et de consommation dans un même texte serait une anomalie dans un État démocratique. Il indique avoir été particulièrement interpellé par cette appréciation et regrette le ton ainsi que les termes employés à cet égard.

Monsieur Jean-Paul Schaaf (CSV) formule une remarque ainsi qu'une question. Il rappelle que les membres de la commission ont pris connaissance des principaux éléments en amont de la réunion et souligne que la volonté de la commission n'est pas de rouvrir l'ensemble des débats, le fond du texte ne soulevant plus de difficulté majeure.

Il exprime toutefois des réserves quant à l'emploi de termes tels que « ridicule » dans l'un des avis soumis, estimant qu'une telle terminologie apparaît peu appropriée dans un document par ailleurs constructif et rédigé dans une forme institutionnelle.

S'agissant de l'avis de FëBlux, il s'interroge sur la pertinence de maintenir une liberté de rattachement à un autre réseau que celui de la Bibliothèque nationale du Luxembourg. Il indique que les retours dont il dispose sont globalement positifs quant au rattachement à la BNL et qu'il ne perçoit pas, sur le terrain, de demande particulière en faveur d'un autre mode de connexion. Il souhaite dès lors savoir si son interprétation, selon laquelle ce rattachement est aujourd'hui globalement bénéfique pour les prestataires concernés, est correcte.

Un représentant du ministre confirme que des échanges réguliers ont été menés avec les acteurs du terrain dans le cadre des consultations réalisées. Il indique qu'il ressort de ces échanges que, au-delà de la mutualisation des ressources et des compétences, l'enjeu principal réside dans l'amélioration du service au public.

Il souligne qu'un investissement dans une infrastructure numérique performante permet non seulement de simplifier l'accès aux informations, mais également de garantir aux lecteurs et utilisateurs du réseau un accès à des données de haute qualité. Il reconnaît toutefois que l'intégration au réseau peut représenter un défi pour les petites structures et les bibliothèques

associatives. Néanmoins, il estime que la plus-value apportée par ce rattachement demeure nettement supérieure aux contraintes qu'il peut engendrer.

Monsieur le Président/rapporteur pose une question technique relative aux prêts interbibliothèques et s'interroge sur la possibilité, actuelle ou envisagée, de faire livrer un ouvrage emprunté dans une bibliothèque publique décentralisée.

Un représentant du ministre précise qu'il n'existe actuellement pas de véritable système de prêt interbibliothèques, même si le portail *BIPnet* permet déjà d'identifier rapidement la disponibilité d'ouvrages au sein du réseau. Il ajoute qu'un mémoire relatif à la mise en place d'un tel dispositif a été élaboré et validé par la BNL avant d'être présenté au Conseil des bibliothèques. Toutefois, les analyses réalisées ont mis en évidence les importantes difficultés logistiques qu'une telle mise en œuvre impliquerait sur le terrain.

Monsieur le Président/Rapporteur annonce que le rapport sera finalisé et soumis au vote de la commission en temps utile. Il évoque par ailleurs l'opportunité de procéder, après une ou deux années d'application de la loi, à une évaluation de sa mise en œuvre pratique afin d'identifier, le cas échéant, les adaptations nécessaires. La commission accueille favorablement cette proposition.

3. Échange de vues sur les documents transmis par le ministère de la Culture dans le cadre de l'affaire Family of Man/CNA (demande de la sensibilité politique *déi Lénk*)

Monsieur le Président rappelle que ce point figure à l'ordre du jour à la demande de la sensibilité politique *déi Lénk*. Avec l'accord de son représentant, il invite Monsieur le Ministre à faire à une déclaration liminaire avant de donner la parole à Monsieur Baum.

Monsieur le Ministre et rappelle qu'un premier échange relatif à la Family of Man s'est déjà tenu au sein de la commission parlementaire avant les vacances de Pâques. Il indique avoir pleinement pris la mesure des préoccupations exprimées à la suite des différentes défaillances techniques survenues dans le cadre d'une exposition d'une telle importance et souligne les considérer avec tout le sérieux requis. Il relève toutefois que certaines divergences d'interprétation semblent subsister quant à l'appréciation des faits.

Il précise avoir encore eu, la veille, un entretien avec le directeur du CNA, Monsieur Gilles Zeimert, au sujet des problèmes techniques rencontrés ainsi que des données communiquées à ce propos. Il souligne que celui-ci assume, en sa qualité de directeur, l'entière responsabilité des informations et appréciations transmises, lesquelles ont ensuite été relayées intégralement à la commission. Monsieur le Ministre rappelle par ailleurs qu'il n'est lui-même ni spécialiste des systèmes de chauffage ni expert en réfrigération et qu'il s'est limité à transmettre fidèlement les informations et évaluations fournies par les experts du CNA.

Il replace ces incidents dans le contexte plus large des défis infrastructurels auxquels le CNA est confronté depuis plusieurs années et dont la commission a déjà été saisie à plusieurs reprises. Il qualifie le moment auquel ces défaillances sont intervenues de particulièrement malheureux, dans une période où l'institution doit déjà faire face à de nombreux autres défis, tant à Clervaux qu'à Dudelange.

Monsieur le Ministre souligne qu'il importe désormais de tirer les enseignements nécessaires de cette situation afin de permettre au CNA de mieux réagir à l'avenir. Il estime que, dans les circonstances données, les personnes concernées ont agi au mieux de leurs connaissances et de leur conscience, tout en identifiant plusieurs axes d'amélioration prioritaires : la définition de procédures d'urgence claires précisant les responsabilités et les délais d'information en cas d'incident, l'optimisation des délais de réaction, la mise en place d'un système de suivi en

temps réel plus indépendant et fiable, ainsi que le développement d'un monitoring renforcé des œuvres.

Monsieur le Ministre informe ensuite la commission parlementaire d'un développement important ayant des conséquences sur les travaux à venir : le directeur du CNA, Monsieur Gilles Zeimert, lui a présenté sa démission il y a une heure et celle-ci a été acceptée avec effet immédiat. Il indique avoir souhaité en informer en priorité la Chambre des Députés, en tant que premier pouvoir de l'État, dans un souci de transparence et sans délai.

Enfin, Monsieur le Ministre tient à clarifier un élément relatif à ses propres déclarations publiques. Il indique assumer pleinement les données et appréciations qu'il a communiquées tant en commission parlementaire qu'en séance publique, celles-ci correspondant aux informations transmises par les experts du CNA. Il reconnaît toutefois avoir commis une erreur de détail lors d'un récent entretien radiophonique en évoquant une durée de « quelques minutes », donnée qui ne s'est pas révélée exacte. Il retire cette formulation, présente ses excuses à la commission parlementaire et souligne que cette démarche s'inscrit dans l'exigence de transparence et d'honnêteté politique qu'il entend respecter.

Monsieur Marc Baum (déi Lénk) rappelle que la Chambre des Députés n'a pas uniquement pour mission de légiférer, mais également d'exercer un contrôle sur l'action gouvernementale et, plus largement, sur l'ensemble de l'exécutif et des administrations de l'État. Il souligne que la commission parlementaire a déjà consacré deux réunions au sujet du CNA, qu'il avait lui-même adressé une question parlementaire au début de l'année et que Madame Stéphanie Weydert et Monsieur Jean-Paul Schaaf en avaient déposé une seconde concernant les incidents survenus à Clervaux dans le cadre de l'exposition « The Family of Man ».

Monsieur le Député indique que tant les réponses apportées à ces questions parlementaires que les explications fournies en commission parlementaire ont suscité son étonnement. Il estime que parmi la série d'erreurs professionnelles importantes qui ont été commises, une était la manière dont la problématique a été présentée, notamment à travers l'utilisation d'une moyenne globale des différentes salles pour apprécier la situation, approche qui aurait eu pour effet de minimiser la gravité réelle des problèmes constatés.

Il distingue deux volets essentiels dans ce dossier : d'une part, l'évaluation la situation actuelle ainsi que des risques découlant de l'incident survenu durant l'été encourus par les œuvres, et, d'autre part, la question de la responsabilité dans la gestion des informations communiquées à la Chambre des Députés. Il estime que, jusqu'à présent, les faits ont parfois eu tendance à être relativisés et considère qu'il convient désormais d'en apprécier la portée avec toute la rigueur requise.

Concernant le premier aspect, Monsieur Baum explique avoir obtenu, dans le cadre d'une demande d'accès aux documents, plusieurs centaines de milliers de données. Depuis plusieurs jours, il procède à l'analyse de plusieurs centaines de milliers de données avec le concours d'experts externes, dont un spécialiste étranger. Ce travail a notamment consisté à examiner les normes applicables au CNA, à analyser les relevés de température et d'hygrométrie salle par salle, ainsi qu'à vérifier le positionnement des capteurs et les méthodes de calcul utilisées. Il précise avoir transmis aux membres de la commission ainsi qu'au Ministère un document de synthèse élaboré dans un délai particulièrement court et relu par plusieurs experts.

Selon les conclusions de cette analyse, les conditions thermiques et hygrométriques constatées, notamment durant la seconde moitié du mois de juillet, ne répondaient pas aux exigences nécessaires à la conservation adéquate d'une exposition telle que « The Family of Man », dont certaines œuvres présentent une fragilité particulière en raison de l'ancienneté de leurs supports. L'analyse détaillée met en évidence des situations variables selon les

salles : certaines ont été relativement épargnées, tandis que d'autres ont subi des écarts importants susceptibles d'avoir provoqué un choc pour les œuvres exposées.

L'orateur souligne que le rapport ne sait pas d'établir l'existence de dommages avérés, mais qu'il démontre l'existence d'un risque réel de détérioration. Il estime dès lors qu'il appartient au ministère de la Culture et au CNA, dans le cadre de leur devoir de précaution, de mandater dans les meilleurs délais une expertise externe indépendante afin de déterminer si des dommages ont effectivement été causés aux œuvres concernées, lesquelles ont été exposées pendant plus de deux semaines à des conditions inadéquates.

Il salue par ailleurs les annonces formulées par Monsieur le Ministre concernant l'amélioration des procédures d'information, des délais d'intervention, de la fiabilité des systèmes et du monitoring des données. Il exprime l'espoir que ces mesures permettront non seulement de procéder à une analyse approfondie des événements survenus, mais également de prévenir la répétition de situations similaires à l'avenir.

Abordant ensuite la question de l'information transmise à la Chambre des Députés, Monsieur Baum estime qu'un haut fonctionnaire ne peut traiter le Parlement de la manière dont cela a été fait dans ce dossier. Sans revenir en détail sur ce qu'il considère comme des contradictions et des déclarations minimisantes, il considère que les conséquences appropriées ont désormais été tirées.

Enfin, Monsieur Baum souligne que le nouveau départ annoncé pour le CNA devra également s'accompagner d'un travail approfondi en matière de gestion du personnel, au regard des conflits importants qu'a connus l'institution par le passé. Il estime nécessaire de restaurer un climat de travail serein et de valoriser l'engagement des collaborateurs du CNA, dont il souligne le niveau d'implication particulièrement élevé. Il salue également les excuses présentées par Monsieur le Ministre concernant ses déclarations radiophoniques et estime qu'à l'avenir, dans les dossiers sensibles, il conviendrait de s'appuyer sur plusieurs avis et expertises, y compris au sein du ministère, avant toute communication publique.

Monsieur le Président remercie Monsieur Baum pour son intervention et rappelle qu'il est inhérent au fonctionnement d'un État démocratique qu'une opposition exerce un contrôle sur l'action du gouvernement. Il souligne qu'il s'agit là d'un principe fondamental du fonctionnement parlementaire.

Monsieur le Ministre remercie Monsieur Baum pour ses observations et rappelle que la problématique a déjà été discutée à plusieurs reprises au sein de la commission parlementaire. Il réaffirme que le Gouvernement prend la situation avec tout le sérieux requis et qu'il entend mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'en tirer les enseignements appropriés.

Il indique que plusieurs mesures concrètes ont d'ores et déjà été identifiées, notamment en matière de monitoring des œuvres et de suivi des conditions climatiques. Il précise que les vérifications relatives à l'état des œuvres seront accélérées afin de permettre d'évaluer, dans les meilleurs délais, si les dépassements constatés au niveau des paramètres climatiques durant l'été dernier ont pu occasionner des dommages.

Monsieur le Ministre rappelle par ailleurs qu'un comité d'accompagnement a été instauré il y a quelques semaines et qu'il poursuit actuellement ses travaux. Ce comité est chargé d'assurer le suivi des différents problèmes déjà évoqués au sein de la commission et d'accompagner le CNA dans cette phase de transition. Il précise qu'il ne souhaite pas encore se prononcer de manière détaillée sur les suites organisationnelles à donner, mais qu'une réflexion approfondie sera menée dans les prochains jours quant à l'orientation future du CNA.

Il souligne néanmoins que ce comité constitue déjà un outil de travail essentiel pour traiter de manière structurée les différents défis auxquels l'institution est confrontée, qu'il s'agisse des questions de personnel, des aspects administratifs, des infrastructures ou encore des enjeux budgétaires et financiers. Il estime que le travail mené conjointement par les représentants du ministère, de la Fonction publique et les équipes concernées permettra de formuler les recommandations nécessaires afin de renforcer durablement le fonctionnement du CNA et de le préparer aux défis futurs.

Enfin, Monsieur le Ministre rappelle que certaines difficultés actuelles trouvent leur origine dans des retards accumulés au cours de nombreuses années et souligne qu'il ne sera pas possible de résorber en quelques mois seulement des problématiques qui se sont construites sur plusieurs décennies.

Monsieur le Président s'interroge sur les conséquences concrètes des constats effectués pour l'exposition The Family of Man, notamment quant au maintien de son ouverture au public.

Un représentant du ministère indique qu'il n'est pas en mesure de fournir davantage de précisions à ce stade. Selon les informations actuellement disponibles, l'exposition demeure ouverte et les mesures d'urgence mises en place auraient permis de stabiliser les conditions climatiques. Il souligne toutefois que l'exposition d'œuvres originales dans un château implique nécessairement certaines limites en matière de conservation optimale.

Monsieur Franz Fayot (LSAP) prend acte de la démission du directeur du CNA qu'il juge être la conséquence logique de déclarations qu'il qualifie, au mieux, d'incomplètes ou de trompeuses dans le cadre des échanges avec le Parlement. Revenant sur la réunion du 11 mars, il rappelle que les réponses apportées aux questions relatives aux dépassements des seuils de température et d'humidité étaient restées particulièrement succinctes et ne correspondaient pas aux éléments détaillés révélés par la suite, notamment à travers l'analyse présentée par Monsieur Baum.

Il souligne que les données désormais disponibles démontrent que, durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, les seuils admis pour la conservation des œuvres ont été dépassés dans plusieurs salles. Il critique à cet égard l'approche consistant à se référer à des moyennes globales, estimant qu'une analyse individualisée, salle par salle, était indispensable pour mesurer correctement l'ampleur des écarts constatés et les risques de détérioration susceptibles d'en découler.

Monsieur Fayot estime qu'un nouveau départ doit désormais être engagé au sein du CNA et exprime l'espoir qu'une approche plus rigoureuse et plus professionnelle sera adoptée à l'avenir, tant en matière de gouvernance que dans la gestion des infrastructures techniques.

Il regrette toutefois que la commission parlementaire n'ait pu obtenir une vision complète de la situation qu'au terme de nombreuses demandes et relances successives. Selon lui, les informations communiquées jusqu'alors avaient plutôt contribué à minimiser la portée réelle des incidents. Il considère qu'une démarche de transparence plus affirmée aurait dû être privilégiée afin de permettre à la Chambre des Députés de disposer, en temps utile, de l'ensemble des éléments nécessaires à une appréciation correcte de la situation.

Enfin, M. Fayot revient sur la question de l'état actuel de la collection The Family of Man et indique qu'il aurait souhaité disposer à ce stade d'informations plus précises à ce sujet, cette question ayant déjà été soulevée par la commission lors de précédents échanges au mois de mars. Il rappelle l'importance patrimoniale et culturelle exceptionnelle de cette collection inscrite au registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO et demande si un premier état des lieux concernant d'éventuels dommages subis par les œuvres peut désormais être communiqué à la commission.

Monsieur le Ministre indique comprendre les préoccupations exprimées par les membres de la commission et rejoint, sur plusieurs points, les constats formulés lors des échanges précédents. Il précise toutefois qu'il ne lui appartient pas de commenter en détail les décisions prises par l'ancienne direction du CNA ni les motivations qui les sous-tendaient. Il confirme en revanche que le monitoring des œuvres sera désormais renforcé et accéléré afin de permettre une évaluation aussi rapide que possible de l'état de conservation des pièces concernées.

S'agissant de la question de la transparence, Monsieur le Ministre souligne qu'il n'a jamais cherché à dissimuler les difficultés rencontrées. Il rappelle avoir lui-même pris l'initiative de venir informer la commission parlementaire et indique que les documents disponibles ont été transmis à la Chambre des Députés. Il relève néanmoins que les données techniques ont donné lieu à des appréciations divergentes quant à leur portée et à leur interprétation.

Selon Monsieur le Ministre, l'essentiel consiste désormais à tirer les enseignements nécessaires de cette situation afin d'améliorer durablement les procédures et les infrastructures du CNA, tant à Clervaux qu'à Dudelange. Il renvoie à cet égard aux différentes mesures déjà évoquées en matière de monitoring, de réactivité et de sécurisation des installations techniques.

Il estime également qu'il convient d'apprécier la situation dans le contexte particulier de la collection « The Family of Man ». Il rappelle que les œuvres concernées présentent une ancienneté importante, qu'elles ont connu de nombreux déplacements et expositions au fil des décennies et qu'elles n'ont pas toujours été conservées dans des conditions optimales au cours de leur histoire. Il précise toutefois que ce constat ne saurait relativiser la nécessité d'un contrôle rigoureux ni dispenser les autorités compétentes d'assumer pleinement leurs responsabilités actuelles.

Enfin, Monsieur le Ministre rappelle que l'exposition est installée dans un bâtiment historique dont les caractéristiques architecturales imposent certaines contraintes structurelles en matière de conservation climatique. Il souligne néanmoins que ces limites doivent être prises en compte sans jamais remettre en cause l'exigence de préserver les œuvres dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Jean-Paul Schaaf remercie Monsieur le Ministre pour ses explications ainsi que Monsieur Baum pour le travail d'analyse réalisé, estimant que celui-ci a permis de confirmer plusieurs éléments déjà pressentis lors du dépôt de la question parlementaire introduite avec Madame Stéphanie Weydert.

Il souligne qu'au-delà des aspects purement techniques liés aux variations de température et d'humidité, il convient avant tout de rappeler la valeur patrimoniale et symbolique exceptionnelle de l'exposition « The Family of Man ». Il insiste également sur l'importance de son ancrage à Clervaux, l'exposition étant étroitement associée à l'identité culturelle et touristique de la région. Dès lors, il plaide clairement en faveur du maintien de l'exposition sur son site actuel, tout en reconnaissant les contraintes particulières qu'implique un bâtiment historique tel que le château de Clervaux. Il rappelle qu'un tel édifice présente inévitablement des défis spécifiques en matière de conservation climatique, ce qui rend d'autant plus nécessaire un monitoring rigoureux et permanent des conditions de conservation.

Monsieur le Député s'interroge par ailleurs sur l'existence éventuelle d'un projet plus global de révision ou de restauration de l'exposition, compte tenu du vieillissement naturel des œuvres, de leur ancienneté et de leur exposition continue au public depuis plusieurs décennies.

Enfin, il souhaite savoir si des réflexions sont également menées quant à l'évolution de l'encadrement des visiteurs, notamment en matière de médiation culturelle, de visites guidées et d'accompagnement pédagogique.

En réponse, Monsieur le Ministre affirme sans ambiguïté qu'il n'a jamais été question de remettre en cause le maintien de l'exposition « The Family of Man » à Clervaux. Il souligne, tant en sa qualité de ministre de la Culture que de ministre délégué au Tourisme, que cette exposition a toute sa place dans le nord du pays et qu'elle doit continuer à y être présentée.

Il rappelle néanmoins que les contraintes propres à un château historique ne permettront jamais d'atteindre des conditions muséales absolument idéales, notamment en raison des caractéristiques structurelles du bâtiment et de l'humidité naturellement présente dans les murs. Il insiste toutefois sur la nécessité de garantir des conditions de conservation aussi stables et adéquates que possible.

Concernant l'état des œuvres, Monsieur le Ministre indique qu'un monitoring renforcé est en cours afin d'établir un état des lieux précis de leur conservation. Il rappelle également qu'un important projet de numérisation et de reproduction des œuvres est actuellement en préparation. Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de 2029, des reproductions numériques de l'exposition devraient ainsi pouvoir être présentées à l'étranger, sans déplacement des œuvres originales conservées à Clervaux. Il précise que ce projet dispose déjà des crédits budgétaires nécessaires et qu'il avait déjà été évoqué lors de précédentes réunions de la commission.

Monsieur le Président se réjouit qu'une réflexion soit désormais engagée concernant les conditions d'ouverture de l'exposition. Il souligne l'importance de The Family of Man pour l'attractivité touristique de Clervaux et de la région et estime essentiel de garantir une ouverture régulière et prévisible, notamment durant les périodes de forte fréquentation.

Il rappelle également que l'exposition est installée dans un bâtiment historique ancien dont les contraintes structurelles et les conditions climatiques extérieures peuvent avoir une incidence sur les conditions de conservation des œuvres. Il souligne, de manière générale, l'importance d'un contrôle adéquat de l'humidité pour la préservation du patrimoine.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Plan d'action national « Accès à la culture » - Présentation par Monsieur le Ministre

Monsieur le Ministre présente par la suite le plan d'action national « Accès à la Culture », qui avait été présenté à la presse la veille. Il précise que la commission avait été destinataire du document précédant la conférence de presse, dans le respect du statut du premier pouvoir. Il annonce que la totalité de la présentation est disponible sur la chaîne YouTube du ministère et que ce document fera certainement l'objet de discussions approfondies lors de prochaines séances de commission.

Le plan prévoit un premier bilan intermédiaire en 2028 ainsi qu'une évaluation finale confiée à un prestataire externe en 2031, après cinq années de mise en œuvre.

Le plan s'appuie sur trois enquêtes représentatives menées conjointement avec l'ILRES et le LISER entre 2023 et 2025 (« La vie culturelle au Luxembourg » en 2023 et 2024, et « L'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap » en 2025), ainsi que sur un processus participatif conduit sur douze mois, comprenant des Assises culturelles à Ettelbruck en juin 2025 avec cinq ateliers thématiques et une enquête en ligne, des consultations avec les agents du ministère, les directeurs des instituts culturels, les établissements publics, le

secteur culturel et les partenaires sociaux, ainsi que des concertations interministérielles avec les ministères de l'Éducation, de la Famille, de la Santé et de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre précise la notion d'« accès à la culture » telle que définie dans les textes internationaux et européens, qui s'articule autour de trois composantes : la participation à la vie culturelle, la production culturelle par les artistes et les acteurs du secteur, et la consommation culturelle par le grand public. L'accessibilité effective - c'est-à-dire l'élimination de toutes les barrières sociales, physiques, mentales et géographiques - ainsi que la promotion de l'offre culturelle en constituent les deux autres piliers.

Le plan d'action comporte sept priorités, 99 actions concrètes et 33 objectifs, pour une enveloppe financière totale de 13,5 millions d'euros sur la période 2026-2030 :

Priorité 1 - Participation citoyenne, diversité et inclusion culturelle dans toute leur portée sociétale. Cette priorité prévoit notamment la création d'un Conseil consultatif rassemblant la société civile, les institutions culturelles, les artistes et les personnes en situation de handicap. Elle inclut également le développement du *Kulturpass*, dont seulement 12 % des personnes éligibles font actuellement usage, via l'automatisation de sa délivrance et son intégration dans le guichet unique social. Un outil de mise en relation (matching tool) connectant l'offre artistique à la demande du terrain sera développé. Un poste dédié au bénévolat culturel sera créé auprès de l'Agence du bénévolat, en lien avec le ministère de la Famille. Enfin, une stratégie nationale « Culture et bien-être » sera élaborée en collaboration avec le Ministère de la Santé, avec l'organisation d'un colloque en 2027 et l'expérimentation d'un projet pilote de type « culture sur ordonnance ».

Priorité 2 - Visibilité et communication de l'offre culturelle. Un nouveau portail culturel unifié, *kulture.lu*, sera lancé à l'automne 2025. Il regroupera l'ensemble des informations relatives à la vie culturelle luxembourgeoise, intégrera les contenus *d'eco.lu* et proposera une cartographie interactive des infrastructures culturelles. Une campagne de sensibilisation intitulée « Kultur fir jiddereen » sera également lancée. Les nouveaux résidents seront informés de l'offre culturelle lors de leur inscription communale.

Priorité 3 - Développement territorial équilibré et offre culturelle équitable. Une analyse de la structuration territoriale de l'offre culturelle sera conduite avec les communes, le secteur du bénévolat et Syvicol. Des incitations financières seront mises en place pour encourager les groupements de communes à élaborer des plans de développement culturel. Des coordinateurs culturels régionaux seront institués dans le cadre d'un projet pilote. Des aides ciblées en faveur d'une culture sans barrières seront accordées aux communes, associations sans but lucratif et fondations.

Priorité 4 - Éducation à et par la culture. En coopération avec le ministère de l'Éducation, la culture sera ancrée comme pilier permanent de l'ensemble des parcours éducatifs, de la crèche aux cours du soir. Des programmes tels que le *Creative Lab* (présenté récemment avec le ministre de l'Éducation) et le *Kulturama* seront développés et promus. Des kits pédagogiques seront mis à la disposition des enseignants pour préparer et exploiter les visites culturelles en classe, y compris dans le domaine du patrimoine local.

Priorité 5 - Médiation culturelle. La médiation culturelle sera renforcée comme instrument central et transversal d'accès à la culture. La profession de médiateur culturel sera définie et valorisée. La médiation culturelle sera intégrée dès la conception des projets culturels. De nouveaux formats seront développés : passe annuel, programme de volontariat culturel pour les jeunes, parcours culturels pour adultes.

Priorité 6 - Valorisation du patrimoine culturel. Des projets pilotes numériques et immersifs seront lancés sur des sites patrimoniaux difficiles d'accès, notamment via des technologies

de réalité augmentée, avant d'être déployés dans des structures socio-éducatives. La numérisation des collections artistiques sera accélérée et les fonds rendus progressivement accessibles via une plateforme nationale connectée à kulture.lu.

Priorité 7 - Tourisme culturel. La mise en valeur de la diversité culturelle luxembourgeoise à destination des visiteurs étrangers et des résidents sera renforcée. Des parcours touristico-culturels inclusifs et accessibles seront développés, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Monsieur le Président constate que l'ampleur du plan rend une discussion approfondie en séance impossible dans le temps imparti. Il propose en conséquence de reporter le débat détaillé sur ce document à une prochaine séance de la commission parlementaire. Cette proposition recueille l'assentiment de la commission.

5. Divers

Aucun sujet n'est abordé sous ce point de l'ordre du jour.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact
